



Demission ou abandon de poste???

Par **najat**, le **01/03/2010 à 21:05**

Bonjour, Suite a un conge parental de 6 ans je me retrouve dans l'impossibilite de reprendre mon poste, qui se trouve désormais à 200 km. J'ai déménagé pour suivre mon conjoint dans les 2 premières années de mon conge parental. Mon conjoint etait au chômage et a retrouvé un emploi en CDI. Je me demande si je rentre dans le cas de demission legitime, demission pour changement de residence et suivre mon conjoint qui a repris un emploi apres une periode de chômage???. sinon puis-je faire un abandon de poste et quel sont les risques ? merci pour vos reponses.